

# L'AMI DE LA RELIGION

## DE LA PATRIE.

JOURNAL ECCLESIASTIQUE, POLITIQUE, LITTÉRAIRE, ET DE L'INSTRUCTION POPULAIRE.

12-6 ANNEE.

"Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

12-6 ANNEE.

BUREAU DE REDACTION, Rue Ste. Famille, No. 14.

Québec, LUNDI, 19 Février 1849.

BUREAU DE REDACTION, Rue Ste. Famille, No. 14.

### PARLEMENT PROVINCIAL.

#### ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE B. A. T. S.

Séance du 24 Janvier.

#### Réponse au discours du trône. [Suite.]

**M. Cauchon.**—M. l'orateur, je n'aurais certainement pas parlé ce soir, sans les réflexions de l'hon. député de Lotbinière, sur la question importante de la réforme électorale, question que la chambre n'a pas à discuter aujourd'hui et qui exige une discussion à part et plus étendue. Je n'aurais pas parlé, parce que je sens qu'on a discuté sur tous les sujets possibles sans but aucun, et qu'après trois jours de débats, il est temps que nous nous occupions des intérêts et des besoins réels du pays, [Très-bien.]

M. Mais l'hon. député de Lotbinière vient de faire une assertion que je ne puis pas relever. Pour appuyer cette assertion, il vient de lire la résolution sur laquelle est appuyé le programme du "comité constitutionnel de la réforme et du progrès de Québec." Et que dit cette résolution? Elle dit uniquement, comme la chambre a pu s'en convaincre en l'écoutant lire, que la répartition actuelle de la représentation n'est pas suffisante pour la population, et qu'il faut l'augmenter. D'ailleurs, c'est mot pour mot, le préambule du bill de M. Aylwin, dont le dispositif élargit le nombre des représentants de 84 à 150, dont 75 pour le Bas-Canada. On se convaincra de cette vérité en confrontant le texte de la résolution avec le préambule du bill, l'est vrai.

Encore une fois, je me réserve à discuter prochainement cette question importante, lorsqu'elle viendra en son temps, devant la chambre.

D'ailleurs la chambre n'est pas appelée à voter le principe du bill de la réforme parlementaire, mais uniquement à reconnaître ou à nier la nécessité de légiférer sur un pareil sujet. Le discours du trône parle du besoin d'augmenter le chiffre de la représentation, sans mentionner le mode de répartition. Quand donc on serait pour la représentation basée sur la population, ce ne serait pas se compromettre que de déclarer d'une manière générale, qu'il convient d'augmenter la représentation du pays. [Très-bien.]

Maintenant, tandis que je suis debout, je répondrai à l'hon. député de St. Maurice, pour réclamer contre toutes les calomnies et toutes les injures qu'il a lancées contre tous les hommes publics du pays. [Très-bien.] Fidèle à ses habitudes d'autrefois, il n'accueille que par le dénigrement et l'invective tous ceux qui ont le courage de ne pas penser comme lui. Il procède à l'injure par des progressions descendantes: c'est le propre de son talent. Il vous dira donc, si vous avez eu le malheur de provoquer sa colère, que vous êtes "vil, bas et mercantile." Pour lui être marchand, c'est être plus bas que vil. [On rit.]

Le temps est passé où il commandait en dominateur et en tyran. Autrefois, il osait, il reboulait vers l'oubli tous ceux qui s'élevaient par leur mérite et dont la gloire pouvait jeter de l'ombre sur le colosse. Aujourd'hui, les hommes publics ne sont plus ses esclaves, et pour ma part, tout jeune que je suis, je réclame, avec énergie, toute l'indépendance de mes opinions et la libre expression de ma pensée. [Très-bien.]

Il m'a attaqué jeudi de la manière la plus inconvenante et la plus personnelle, et toute la presse qui défend, avec moi comme journaliste, la cause du pays a été l'objet de sa haine et des plus injurieuses insinuations. Je suis fier d'être appelé à revendiquer les droits de la presse et à défendre ceux qui n'ont pas une voix dans l'enceinte législative. La colère et la haine de l'hon. député sont un baume pour moi, une ineffable jouissance, elles me font du bien, et suffisent pour me payer du dur travail que je me suis imposé. [Très-bien.] Quelqu'un humble que soit ma position dans le journalisme, je l'aime et j'apprécie, car cette position je la dois à

me: concitoyens. D'ailleurs si l'hon. député de St. Maurice avait jugé de nulle valeur le Journal et les autres feuilles qui ne partagent pas ses opinions; s'il ne se sentait briser par le martelage incessant de la presse, si les coups terribles qu'elle lui porte n'allaient pas jusqu'à son âme travaillée par l'orgueil et par l'ambition, il eût gardé le silence à son égard, et l'attaquerait avec moins de fureur aujourd'hui. [Très-bien.] Il faut donc lui pardonner, si, subissant les terribles tiraillements de cet engin dont la puissance lui fait peur et l'irrite, il fut entendre en ce rompant un bruit rauque et succédé, [Très-bien.]

Il nous a dit qu'il respectait toutes les opinions, car il avait eu en France ses meilleurs amis dans les opinions les plus extrêmes. Je n'en doute nullement, et il est probable qu'il sera allé frapper à la porte de M. Proudhon. Mais il y a cette différence entre lui et M. Proudhon, c'est que lui ne croit probablement pas que la propriété soit un vol! [On rit.]

Le grand pouvoir, la grande force de l'hon. député de St. Maurice, est la force de démolissement! D'édification? Jamais. [Très-bien.] Il nous a répété à satiété contre l'acte d'Union ce que nous savions tous et ce que sait le pays tout entier. Qui ignore et qui nie que l'acte d'Union ait été enfanté dans l'iniquité? Mais en est-il moins vrai que l'iniquité a été incomplète, et que ce qu'elle voulait anéantir elle lui a donné de la force et de la durabilité? Aujourd'hui le gouvernement est le produit de la volonté populaire, c'est le peuple se gouvernant lui-même, le peuple levant au-dessus de son gre les gouvernements. Avec de pareils éléments de force et d'action l'on comprend que la chambre, pour la législation et l'administration, la chambre ne peut plus être comme autrefois, une simple société de discussion. [Très-bien.]

L'hon. député nous a dit qu'il n'était descendu à Québec qu'à la suite de bien des instances et de bien des sollicitations. Savez-vous d'où lui sont venues ces instances et ces sollicitations? Du Dr. Bédard! [On rit.] Il était descendu à Québec pour jeter le poids de son influence dans l'urne électorale. Il voulait faire de l'agitation à tout prix, il voulait, et un mot, faire l'élection de Québec à l'encontre du ministère. Il eût dû garder le silence sur cette circonstance de sa vie publique. Comme il n'était pas appelé par les citoyens de Québec, les citoyens de Québec n'allaient pas au devant de lui; ils comprenaient trop l'inconvenance de sa démarche, à l'approche d'une élection, pour se compromettre au point de lui faire visite lorsque cet acte tout de cordialité et d'hospitalité, il l'eût pu l'interpréter comme une approbation de sa conduite. Cette position était humiliante, si on la compare aux ovations du passé. [Ecoutez.] Dans toute autre circonstance, tout ce qu'il y a de citoyens respectables dans Québec, tous ceux qui ont une position publique, se seraient fait un devoir d'aller saluer un ancien ami et un compatriote revenu de l'exil au sein de la patrie.

Qui ne connaît pas les intrigues du petit comité de l'hôtel d'Albion, qui ne sait pas que des résolutions y furent rédigées sous les yeux de l'hon. député de St. Maurice, et dans le but avoué de créer des embarras à l'administration, malgré ses protestations du contraire dans le temps. Mais il fallut consentir à des modifications essentielles et profondes. L'hon. député avait déclaré solennellement qu'on ne pouvait sauver le pays que par le rappel de l'acte d'Union. Et cependant, cet homme aux profondes convictions, renonce à son idée chérie, à son principe pour accepter le programme de ceux qui l'ont appelé. "Moi, je suis, dit-il, d'opinion que le rappel de l'Union seul peut nous sauver; mais vous le voulez, je me soumetts." N'avait-il pas qu'un but, et pour l'atteindre n'a-t-il pas prouvé qu'il pouvait tout faire même manquer au respect qu'il se devait à lui-même et aux règles les plus ordinaires de la convenance. [Très-bien.]

Attendez! l'hon. député de Saint Maurice nous a parlé de son arrivée à Québec; mais il ne nous a pas parlé de son départ, il ne nous a pas dit qu'il était reparti de Québec, musqué en tête et tambour battant [hilarité]. Ceux qui l'avaient invité et dont je vous ai parlé il y a un instant, firent de prodigieux efforts pour obtenir à l'illustre voyageur une escorte qui fût digne de lui. Une compagnie de pompier, fut organisée et celle-ci le conduisit au vaisseau. Malgré le zèle et l'activité de ses amis, on ne put réunir plus de vingt-trois personnes pour lui faire queue. Ce fut donc au son du tambour que l'hon. député de St. Maurice sortit de la ville de Québec. Le tambour est souvent l'instrument de la victoire; mais il est quelquefois aussi l'instrument de la fuite et de la honte [rires et approbations].

L'hon. membre ne cesse de nous répéter que l'union est une injustice, que c'est une œuvre enfantine dans le noir, dans un but de destruction et d'anéantissement. Ce n'est rien de neuf pour la chambre et pour le pays. Mais l'œuvre d'iniquité n'a-t-elle pas été brisée, parce que le tyran n'avait pas su bien combiner toutes les parties de son calcul infernal? et n'est-ce pas ce même acte d'union qui a placé une influence française dans les conseils du souverain? Si des Canadiens-français, ne voulant pas accepter l'expérience du passé, s'étaient obstinément refusés à prendre part au gouvernement, où seraient aujourd'hui nos compatriotes? Dans l'isolement et l'abaissement. [Très-bien.]

Je sais parfaitement bien que l'acte d'union, malgré qu'il fasse, ne saurait être rappelé, et au lieu de diriger les forces vives du pays vers un but utile, il s'efforce d'entraîner l'opinion vers le système d'opposition à outrance d'autrefois. C'est une politique qui a tout ou rien qu'il a conduit à la désolation, à l'exil et à la mort. Cette politique, nos hommes publics ne l'ont pas suivie depuis 1840, et en procédant lentement et prudemment ils ont réussi à déchirer une à une les clauses odieuses de l'union, [très-bien.] La violence a produit la destruction, la modération a réédifié et nous a donné le pouvoir, c'est vrai.

L'hon. député de St. Maurice sait parfaitement bien que le rappel de l'acte d'union n'est pas possible, mais en flétant les préjugés par la peinture des souffrances et des injustices passées, sans calcul pour l'avenir, sans s'occuper des résultats désastreux que peuvent amener à leur suite ses démarches imprudentes et inconsidérées, il croit avoir trouvé le moyen de remonter vers sa position d'autrefois. Il se trompe amèrement. Le peuple ne le suivra plus dans cette voie de désastres ou son chef veut le conduire une seconde fois pour recueillir son égoïsme et son ambition, [très-bien.]

Si le pays ne peut pas vivre sans le rappel de l'union, si son salut n'est qu'à ce prix, suivant l'honorable député de St. Maurice, pourquoi à l'assemblée de Québec n'a-t-il fait lechir sa conscience et ses profondes convictions? [Ecoutez.] Pourquoi a-t-il abandonné le rappel de l'acte d'union pour la représentation basée sur la population? Pourquoi admettre par cet acte de sa part la constitutionnalité, la rationalité et la validité de l'union? Pourquoi? Parce que ses auditeurs le voulaient ainsi et que, pour cet homme aux convictions si tenaces et si profondes, obéir à la voix de celui qui le flatte et l'encense, c'est être consistant; parce que mettre des entraves à la marche du gouvernement, à quelque prix que ce soit, même au sacrifice de ses opinions les plus accentuées et les plus énergiquement émises, c'est être invariable dans ses principes. [Très-bien.]

Il s'apercevait que le peuple dans toute l'étendue du pays ne voulait pas de l'agitation du rappel de l'union; que le peuple ne voulait pas demander ce qu'il ne pouvait pas obtenir; mais il voulait nuire à l'administration, il voulait lui susciter des obstacles. Tel était l'objet avoué du petit comité de rédaction qui tenait ses séances à l'hôtel d'Albion, sous sa vue et sa direction. [Ecoutez.] Il savait très bien qu'à la première vue et avant une discussion sérieuse de la réforme électorale, la grande majorité se prononcerait en faveur d'une réforme basée sur la population, il dit donc: "Proposons la réforme électorale basée sur la population. Le gouvernement ne voudra, on ne pourra pas la donner; nous aurons atteint notre but qui est de lui créer des obstacles. [Ecoutez.]"

Mais ce serait insensé que de vouloir pour le Bas-Canada une représentation basée sur la population, et l'honorable député de St. Maurice qui s'appuyait sur la

justice absolue, veut que la plus grande somme de représentation appartienne à la plus grande somme de population, s'il pensait que le peuple du Bas-Canada est convenu qu'actuellement ou dans peu la population du Haut-Canada aura dépassé la nôtre, oserait-il dire à un seul de nos collègues électoraux: "Je veux la représentation basée sur la population." Non, il ne l'oserait pas, car, on le repousserait avec indignation et avec mépris. [Non, non.] Ce n'est donc que sur les préjugés qu'il a bâti ses théories destructives, et ce n'est donc, qu'en les flétant qu'il espère conduire le peuple du Bas-Canada à se suicider. [Très-bien.]

(A continuer.)

### Parlement Provincial.

#### ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

#### Affaires de Routine.

Lundi 12 février.

28 Pétitions présentées.  
Pétitions lues et reçues.  
De A. Martineau et autres du comté de Kamouraska demandant le rappel de la loi de l'éducation et la contribution volontaire. De Messire Bourret et autres de Ste. Anne la Pocatière demandant une aide pour la continuation du chemin du gouvernement.

De Messire Louis Poulin et autres de St. Isidore comté de Dorchester, demandant la remise des arrérages dus sur les terres concédées de la dite paroisse.

Des habitants de St. Anselme, même comté se plaignant des nouvelles charges imposées par le seigneur.

De certains habitants de St. Isidore, même comté, demandant une loi pour faciliter la commutation de tenure.

Des habitants de l'Ange Gardien et de St. Charles de Bellechasse, demandant l'adoption de mesures pour la répression de l'intempérance.

De Messire Payement et autres de Charlebourg, pour empêcher l'octroi des licences d'auberges.

De Messire Lalaye pour l'incorporation des Catholiques de St. Vincent.

De certains habitants de Québec, pour obtenir les privilèges accordés aux Sociétés de construction.

M. Christie introduit un bill pour amender l'acte pour faciliter la commutation de Tenure. 2e lecture, lundi.

Sur motion de M. Christie les comptes publiés pour 1847 sont renvoyés à un comité spécial.

M. Jobin introduit un bill pour incorporer les Dames Religieuses, les sœurs de miséricorde pour la Régie de l'Hospice de la maternité de Montréal. 2e lecture lundi.

M. Lafontaine produit la correspondance au sujet de la nomination de MM. Bédard et Aylwin. L'impression en est ordonnée sur motion de M. Christie.

Un message annonce que le Conseil Législatif a passé le Bill d'érection des Townships.

La Chambre reprend la considération de l'affaire Vansittart. Après de longs débats, la chambre s'ajourne à 6 heures.

Mardi 13 février.

12 Pétitions sont présentées.

M. Dumas présente un bill pour permettre aux Dames Religieuses de l'Hôtel-Dieu de Montréal d'acquiescer des biens immeubles jusqu'à un montant déterminé en sus de ceux qu'elles possèdent actuellement. 2e lecture, lundi.

M. Hincks présente le livre bleu pour 1847.

Chambre reprend la considération de l'affaire Vansittart. M. Notman propose qu'une adresse soit votée au gouverneur général, pour demander la destitution du dit M. Vansittart de l'office d'Inspecteur des licences pour le district de Brook.

M. Davignon, propose en amendement que le dit M. Vansittart soit confiné dans la prison commune du district pendant l'espace de 24 heures.

La chambre se divise sur cet amendement. Pour 10; contre 52.

M. Wilson propose en amendement à la motion principale, que le dit M. Vansittart soit destitué de toutes les places qu'il possède, celle d'inspecteur des Licences, exceptée. Cet amendement est négatif, et la motion de M. Notman est adoptée par 44 contre 31.

Un message annonce que le conseil Législatif a passé le bill pour amender la loi de quarantaine.

La chambre se forme en comité pour prendre en considération les résolutions de M. Lafontaine au sujet de l'indemnité.

M. Sherwood propose que la considération de ces résolutions soit remise à dix jours. Les débats commencent, et à 6 heures la chambre s'ajourne.

#### Principaux Ordres du jour fixés au 15 fév.

2e lect. du Bill de judicature. L'abbé Lafontaine	do	do
do d'Education do do	do	do
do Cour d'appel do do	do	do
do do Judicature do do	do	do
do do Loi d'Élection do do	do	do
do do Indemnité des membres do	do	do
do do Pour établir un tribunal pour juger des accusations contre les fonctionnaires Publics M. Christie.	do	do

#### NOTICES DE MOTION.

M. Christie. Les résolutions introduites par ce monsieur.	do
M. Chabot. Comité général pour rappeler les lois au sujet de la baisse des Églises etc.	do
do Do au sujet de l'acte réglant l'importation de Phuille et du poisson.	do
do Bill pour régler le métier d'armurier.	do
do do pour amender l'acte d'incorporation de la cité de Québec.	do

#### EXTRAITS DES JOURNAUX

Apportés par la dernière malle.

—Un coup terrible vient de frapper les démocrates Prussiens. L'avocat Steber un des principaux chefs de ce parti a été arrêté sous accusation d'avoir converti à son usage diverses sommes appartenant au trésor public, et qu'il avait sous la garde comme Magistrat de Swinemünde.

—La caisse de la municipalité de Paris a éprouvé une soustraction de trois millions de francs, pendant la durée du gouvernement provisoire. Ces démocrates sont partout persuadés que le vol, c'est la propriété.

—Il paraît que les partisans des Bourbons n'ont jamais été aussi pleins de confiance qu'à l'époque actuelle. Ils parlent ouvertement du retour de Henri V. comme d'une chose certaine. Les partisans de la branche aînée et ceux de la famille d'Orléans ont oublié leurs querelles et se sont réunis en faveur de Henri V. On dit que M. Guizot est un des plus zélés appuis de cette coalition en faveur d'une nouvelle restauration de la branche aînée de la maison de Bourbon.

—Les ministres de Louis Philippe, disent les journaux anglais, sont rentrés en France, à l'exception de M. Guizot qui s'y rendra prochainement.

—Une loi doit être soumise à l'Assemblée nationale française pour la suppression totale des clubs, en conséquence des